DOCUMENT 8 BIS

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE

Avenue Herbofin 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY Tél. 061/22 46 71

n' de matricule : n' de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code: 038001.U11R1

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE.NIVEAU 1.

3. Finalités de l'unité de formation :

repris en annexe n'l de 1 page

4. Connaissances préalables requises :

repris à l'annexe n'2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation.

enseignement secondaire: transition

degré : inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

repris en annexe n'3 de 1 page

7. Programme du cours :

repris en annexe n'4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales :

repris en annexe n'5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours :

repris en annexe n'6 de 1 page

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes		
Orthographe et grammaire.Niveau 1.	C.G.	120		
2. Part d'autonomie				
	Total des pério	odes 120		
11. Date de la proposition 8/3/4) C.F.	Transmis le			
12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)				
AVIS FAVORABLE LE 250393  Date: E.LAMOTTE	Signature :	<b>~</b> 40 a a a a a a a a a a a a a a a a a a		
13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD  Motivation de la décision				
Date: 3 1 MARS 1993	Signature :	July 1		

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

J. MEUNIER

## Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

- 1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;
- 3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

# Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F., qui répondra aux besoins des élèves d'une manière aussi individuelle que possible, vise à faire acquérir des capacités suffisamment variées dans le domaine concerné mais également orientées vers la préparation aux épreuves du S.P.R. et vers la poursuite des études au niveau secondaire supérieur.

Pour ce faire,

- .l'étude de la grammaire favorisera l'acte de la communication, notamment en faisant comprendre le fonctionnement de la langue et en élargissant les moyens d'expression;
- .l'étude de l'orthographe, qui sera reliée aux exigences de la communication écrite, fera acquérir une graphie correcte des mots du lexique courant, permettra l'application des règles de grammaire étudiées et formera à la consultation d'ouvrages de références dans des cas difficiles. N.B. Cette étude ne constituera jamais un élément unique d'appréciation mais une note particulière lui sera réservée dans tous les travaux d'expression écrite.
- .l'étude de la conjugaison conduira à la maîtrise des verbes réguliers, aux temps simples et composés des différents modes, et abordera les verbes irréguliers.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version septembre 1992

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des connaissances, savoir-faire et savoir-être en français acquis par un élève terminant avec fruit le cycle d'études primaires.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra, et dont le niveau correspondra à celui attendu en fin d'études primaires, portera sur la compréhension d'un message écrit (dont l'élève disposera) et sur la compréhension d'un message oral.

La réponse au questionnaire (constitué de vrai/faux, d'appariements, de choix multiples ou de textes lacunaires) ne demandera pas de production écrite impliquant une certaine maîtrise de la langue afin de ne pas fausser l'évaluation des réponses.

Cette épreuve, qui ne dépassera pas 30 min., présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur :

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent

ou

du certificat ou du diplôme d'une section C.T.S.I.

ou

d'un titre correspondant de régime 1.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version du septembre 1992.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.



- 1.Les structures fondamentales de la phrase (reconnaissance et utilisation)
  - a.la phrase simple : verbale et non verbale

- déclarative, impérative, interrogative

- affirmative et négative, neutre et emphatique

- active et passive

- les groupes de mots dans la phrase

b.la phrase complexe : - distinction entre phrase simple et phrase

complexe

- reconnaissance des différents modèles de phrases (avec conjonction de subordination, pronomre latif,

déterminant, adverbe de subordination; phrases coordonnées ou juxtaposées).

2.Les fonctions : - sujet

complémentattributépithète.

3.La conjugaison : utilisation correcte de la conjugaison complète des verbes réguliers (à étudier occasionnellement au fur et à mesure des dictées et des textes d'expression écrite).

# En orthographe,

1.Le nom : - genre et nombre

- formation du féminin, du pluriel

- fonctions et analyse.

2.L'adjectif : - genre et nombre

- formation du féminin et du pluriel de l'adjectif qualificatif

- accord de l'adjectif qualificatif (cas généraux +

demi, nu, adjectifs de couleur)

- adjectifs possessifs, démonstratifs, interrogatifs,

indéfinis (tout, même, que lque), numéraux (cardinaux et ordinaux)

- accord des adjectifs composés

- fonction des adjectifs + analyse.

3.Dictées préparées ou non.

4.Orthographe lexicale : - homophonie à graphies variées

- confusions homonymiques fréquentes.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version du septembre 1992.

ANNEXE S

#### FIXATION DES CPACITES TERMINALES.

- 1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera <u>formative</u>. Elle s'exercera d'une façon <u>continue</u> en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
- 2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle

- ne permettratt pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.
- 3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.
- 4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.
- 5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version du septembre 1992.

ANNEXE 6

Date :

# PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.

Orthographe et grammaire. Niveau 1.- version du septembre 1992.

## DOCUMENT 8 BIS

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau :

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE

n' de matricule : n' de téléphone : Avenue Herbofin 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY T6I, 061/22 46 71

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code :

038002.U11R1

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE.NIVEAU 2.

3. Finalités de l'unité de formation :

repris en annexe n°1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises :

repris à l'annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation.

enseignement secondaire : transition

degré

: inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du cours :

repris en annexe n'4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales :

repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours :

repris en annexe n'6 de 1 page

Horaire minimum				
1. Dénomination des	cours	Classement des cours	Nombre de périodes	
Orthographe et g	rammaire.Niveau 2.	C.G.	80	
2. Part d'autonomie				
		Total des pério	des 80	
Date de la proposit	ion 8/2/93	Transmis le		
- JA				
12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)				
L	E 3503 93	Signature :		
Date:	1 Fians 1993	Signature:	J. MEUNIER	
	1. Dénomination des  Orthographe et g  2. Part d'autonomie  Date de la proposit  All  Date:  Décision: ACCORD E  Motivation de la dé	Orthographe et grammaire. Niveau 2.  2. Part d'autonomie  Date de la proposition 8/2/93  Observations du service d'inspection (annexe ét la 2503 3)  Date: E. LAMOTTE  Décision: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD  Motivation de la décision	1. Dénomination des cours  Orthographe et grammaire.Niveau 2.  C.G.  2. Part d'autonomie  Total des pério  Date de la proposition \$\int_2/93\$  Transmis le  AVIS FAVORABLE LE 45 0 3 33  Date:  E. LAMOITE  Décision: ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD  Motivation de la décision  3 1 FIAND 1993	

10. Horaire de l'unité de formation :

Date : / /

#### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

## Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;

3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

## Finalités particulières de l'U.F.

L'U.F., qui répondra aux besoins des élèves d'une manière aussi individuelle que possible, vise à faire acquérir des capacités suffisamment variées dans le domaine concerné mais également orientées vers la préparation aux épreuves du S.P.R. et vers la poursuite des études au niveau secondaire supérieur.

Pour ce faire,

- .l'étude de la grammaire favorisera l'acte de la communication, notamment en faisant comprendre le fonctionnement de la langue et en élargissant les moyens d'expression;
- .l'étude de l'orthographe, qui sera reliée aux exigences de la communication écrite, fera acquérir une graphie correcte des mots du lexique courant, permettra l'application des règles de grammaire étudiées et formera à la consultation d'ouvrages de références dans des cas difficiles.
- .l'étude de la conjugaison conduira à la maîtrise des verbes réguliers, aux temps simples et composés des différents modes, et abordera les verbes irréguliers.

## CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES.

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivantes :

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE - Niveau l classée dans l'enseignement secondaire de transition du degré inférieur.

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l'U.F. suivante:

ORTHOGRAPHE ET GRAMMAIRE - Niveau 1

ou de la formation courte de régime 2 correspondante de même intitulé

Date : / /

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

## PROGRAMME DES COURS.

En grammaire, l'élève sera capable de maîtriser :

- 1.Les classes de mots :
  - le nom : traits morphologiques et sémantiques;
  - les déterminants: traits morphologiques et sémantiques;
  - l'adjectif : traits morphologiques et sémantiques;
     le pronom : traits morphologiques et sémantiques;
  - le verbe : traits morphologiques, syntaxiques et sémantiques;
  - l'adverbe : traits morphologiques et syntaxiques;
  - les mots de liaison : traits morphologiques et syntaxiques.
- 2.Les expressions variées :
  - étude, avec des exercices de phraséologie, des diverses circonstances : le temps, la cause, la conséquence, le but, la comparaison, l'ordre, la condition, l'opposition;
  - examen du discours direct et indirect;
  - première approche de l'étude de la syntaxe des temps et des modes (imparfait, passé simple, passé composé, subjonctif).
- 3.Conjugaison:
  - reconnaissance de la conjugaison de tous les verbes irréguliers rencontrés au cours des exercices d'expression orale, écrite et des dictées;
- étude de la conjugaison des verbes en -eler,-eter,-ayer,-indre,-soudre,
  - -cer,-ger,-aître.

## En orthographe,

- 1.Le verbe :
  - a. Espèces modes et temps;
    - auxiliaires;
    - complément d'agent du verbe passif.
  - b. Accord un ou plusieurs sujets;
    - sujets juxtaposés;
    - sujets de personnes différentes (règle de priorité);
    - sujets unis par et,ou,ni,comme;
    - sujet on, qui.
- 2.Accord du participe passé :
  - règles générales (employé seul, avec être, avec avoir);
  - des verbes pronominaux;
  - suivi d'un infinitif.
- 3.Discours direct et indirect.
- 4.L'adverbe : formation des adverbes en -ment;
  - fonctions et analyse.
- 5.Le pronom : espèces et emploi (à voir en parallèle avec l'adjectif).
- 6.Accord de Tout, quelque.
- 7. Dictées préparées ou non: confusions homonymiques (ou/où,a/à,ces/ses/c'est..)
  Orthographe et grammaire. Niveau 2.- version du septembre 1992.

## FIXATION DES CPACITES TERMINALES.

- 1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera <u>formative</u>. Elle s'exercera d'une façon <u>continue</u> en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
- 2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au  $\mathbf{l}$  ci-dessus.
- 3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde sur un nombre suffisant de travaux écrits.
- 4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.
- 5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

# PROFIL DU CHARGE DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant.